

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
PP/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

### DELIBERATION

#### **OBJET : Maison de l'enfance – avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

---

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet Yvon LE BRIGANT le 9 août 2006 pour la construction de la maison de l'enfance.

Suite à une modification du permis de construire pour la rehausse des garde corps, il y a lieu de passer un avenant pour un montant de 4 544,80 € TTC.

Le marché passe par conséquent de 171 045,94 à 175 590,74 € TTC

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR